



« Ce mois-ci nous inaugurons une nouvelle démarche en donnant la parole aux membres de notre conseil scientifique qui, chaque mois, nous feront part de leur point de vue sur un sujet de leur choix. Nous avons pensé que vous seriez heureux de bénéficier des éclairages toujours très riches de ces personnalités de très grande expérience et d'un vaste domaine de connaissances. Nous sommes honorés et reconnaissants qu'ils aient bien voulu, en dépit de leurs emplois du temps chargés, nous consacrer un peu de leur temps et ainsi nous aider à comprendre des situations toujours plus complexes. » JFC

Édito

Le pacte européen sur « l'immigration et l'asile » et la Méditerranée

par Catherine Wihtol de Wenden, CNRS (CERI, Sciences PO) et membre du Conseil scientifique d'Euromed-IHEDN



● Comptes-rendus en ligne

Retrouvez les comptes-rendus des vidéo-entretiens jusqu'à celui du 23 mars (inclus) sur l'espace « adhérents » du site.

● Participer aux prochains vidéo-entretiens

Nos Entretiens se déroulent maintenant à distance et rencontrent un vrai succès. Les membres de droit, associés, actifs (à jour de leur cotisation) et les étudiants peuvent y accéder.

Il est possible, pour des auditeurs occasionnels, de participer à ces vidéo-conférences, moyennant le règlement d'une somme de 8 €, payable par carte bancaire, sur le site de l'association <http://www.euromed-ihedn.fr/>

le compte-rendu de la vidéo-conférence du 23 mars 2021 de

Barah Mikail

La politique américaine en Méditerranée

à retrouver en ligne sur le site pour les membres.

<http://www.euromed-ihedn.fr/23-mars-2021---barah-mikail.php>

Depuis le début du XXIème siècle, la Méditerranée est en prise avec un afflux de réfugiés venus du Proche et du Moyen Orient suite aux révolutions arabes de 2011 (qui ont amené seulement quelques dizaines de milliers de nouveaux venus) et surtout à la crise syrienne de 2015, venant s'ajouter aux crises afghane et iranienne dans la région. En 2015, 1, 2 millions de demandeurs d'asile sont arrivés jusqu'en Europe, dont un million en Allemagne, puisqu'en septembre 2015, Angela Merkel avait déclaré que l'Allemagne était prête à accueillir 800.000 demandeurs d'asile.

suite de l'édito en page 2

La lettre mensuelle vous informe sur les activités de l'association, les conférences programmées, les événements concernant la Méditerranée. Des ouvrages de personnalités œuvrant pour le rapprochement des deux rives de la Méditerranée, vous y sont proposés.

Association Euromed-IHEDN
Tél : 06 34 19 28 79
Contact entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr
Site www.euromed-ihedn.fr

Président : Jean-François Coustillière
Chargé de communication : Daniel Valla

● PROCHAINE VIDÉO-CONFÉRENCE
LE RETOUR DES MENACES NAVALES CLASSIQUES EN MÉDITERRANÉE ET EN OCÉAN INDIEN
par Richard LABÉVIERE > page 3

● VIDÉO-CONFÉRENCES PROGRAMMÉES
LES DATES ET LES INVITÉS
au programme du cycle 2020/2021 > page 4

● S'INFORMER
LA NOUVELLE GOUVERNANCE LIBYENNE : UNE ÉQUATION À PLUSIEURS INCONNUS
une série ECONOSTRUM > pages 5 et 6

● S'INFORMER
UNE SÉLECTION D'ARTICLES POUVANT VOUS INTERESSER > page 7

● BRÈVES > page 8
LA MAISON DE L'EUROPE DE PARIS
9 mai > Fête de l'Europe
IISMM
Les épидémies en islam > Podcast en ligne

● À LIRE
LES RESSORTISSANTS DE LA PROTECTION CONSULAIRE FRANÇAISE EN PAYS MUSULMAN



suite de l'édito de Catherine Wihtol de Wenden

Les autres pays d'Europe de l'Ouest ont respecté les quotas d'accueil proposés par Bruxelles, tandis que les pays de Visegrad (Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie) ont fermé leurs frontières, déclarant qu'ils ne voulaient pas de réfugiés. Une crise de solidarité s'est alors installée entre l'Europe de l'Ouest et l'Europe centrale et orientale, fragilisant les valeurs de l'Europe (hospitalité, solidarité, partage du fardeau), et affaiblissant l'Europe dans sa capacité à sanctionner les Etats récalcitrants. Une crise de confiance s'est installée entre les Etats européens et entre ces Etats et Bruxelles. La crise de l'accueil des réfugiés en 2015 a conduit à la fermeture des frontières nationales entre pays européens (Bulgarie/Grèce, Hongrie et ses voisins) pour endiguer ce que l'on a appelé « la route des Balkans ». Les îles grecques de Lesbos, Cos et Samos, en Méditerranée orientale ont dû gérer l'accueil des touristes celui des demandeurs d'asile, dans des espaces souvent restreints. La Grèce a dû assumer seule l'arrivée des nouveaux venus passés par la Turquie. L'épisode le plus marquant a été la photo du petit Aylan Kurdi, un enfant de trois ans retrouvé mort sur la plage de Bodrum dont le bateau des parents syriens avait fait naufrage, montrant le manque de générosité des pays européens. Un accord a été conclu en mars 2016 avec la Turquie à l'initiative de l'Allemagne, en échange de six milliard d'euros, demandant à la Turquie de garder sur son territoire les quelques 4, 5 millions de Syriens qui s'y étaient réfugiés. La Turquie est signataire de la Convention de Genève sur les réfugiés de 1951, mais elle a maintenu une réserve géographique limitant le bénéfice de l'asile aux Européens, en cette période de guerre froide et elle ne l'a jamais étendu au reste du monde, conformément au Protocole additionnel de New York de 1967. Pour le président turc, agiter la menace d'ouvrir les vannes vers l'Europe est une forme de « soft diplomacy », activée en février 2020 en menaçant de rouvrir ses frontières. L'accord n'a cependant pas tari les flux entre la Turquie et la Grèce car ceux qui aspirent à obtenir le statut de réfugié de la Convention

de Genève cherchent à aller en Europe, via la Grèce où les conditions d'accueil ont souvent été dénoncées, comme au camp de Moria, sur l'île de Lesbos.

C'est dans ce contexte qu'a été défini le Pacte européen sur l'immigration et l'asile de septembre 2020. Il n'a pas de valeur juridique obligatoire, car c'est un pacte et non pas un traité, mais il suppose un consensus des Etats européens car la procédure prévoit, après son élaboration par la Commission européenne, et sa présentation au Parlement européen (sans vote), le vote à l'unanimité au Conseil européen des 27 Etats de l'Union. Il s'agit du troisième pacte européen sur l'immigration et l'asile, le premier datant de 2008 (sous présidence française de l'Union), le second en 2014 et le troisième, en 2020, tous les six ans. Le pacte de 2020 était annoncé comme une remise à plat de la politique européenne d'immigration et d'asile, compte tenu des nombreux effets pervers dénoncés : crise des accords de Dublin qui obligent les candidats à l'asile arrivés en Europe à demander l'asile dans le premier pays où ils ont posé le pied et été identifiés (« one stop, one shop »), poids considérable sur la Grèce de l'afflux des réfugiés venus de Turquie (Syriens, Irakiens, Afghans notamment), difficulté à reconduire les déboutés dans leurs pays d'origine et de « faire le tri » entre ceux qui ont le profil de réfugiés et ceux qui sont des migrants économiques, pénalisation des ONG de sauvetage en Méditerranée (Aquarius, Sea Watch). Le Pacte annonçait, le 23 septembre 2020, la révision des accords de Dublin, un mécanisme de solidarité obligatoire décidée par la Commission européenne, des reconductions à la frontière plus efficaces grâce à l'activation des accords de réadmission et au financement des retours par les Etats qui ne veulent pas accueillir de réfugiés. Ces Etats devront aussi financer des camps dans d'autres pays européens. Le tout s'inscrit dans le cadre d'une harmonisation de la détermination de l'asile entre les Etats européens. Des dispositions sont aussi prévues pour favoriser l'intégration de façon convergente entre Etats européens. Les migrants

sauvés en mer devront être accueillis dans l'Union européenne et les ONG prévoyant le secours en Méditerranée ne pourront être poursuivies.

Malgré son titre, le pacte parle très peu de la politique d'immigration, car il est centré sur l'asile. Or, on ne peut réformer l'asile que s'il y a une réouverture des frontières aux voies de l'immigration légale, notamment dans les secteurs économiques en tension. La fermeture de l'immigration a pour effet de conduire les flux « mixtes » (aux profils se situant entre réfugiés et migrants économiques) à tenter l'asile car c'est la seule façon d'entrer légalement sans visa en Europe, quitte à politiser leur profil, mais avec peu de chance d'obtenir le statut. Le système de Dublin a été maintenu car il permet aux pays qui ne sont pas voisins de la Méditerranée de se décharger sur les pays de l'Europe du Sud. Un tri à la frontière est prévu, pourtant très critiqué par les associations de défense des droits de l'homme. Une contribution flexible est définie entre Etats membres compte tenu du veto de certains et les demandes d'asile de certaines nationalités seront écartées si leurs compatriotes ont obtenu moins de 20% de réponses positives, sans se pencher sur le profil individuel des demandeurs.

La crise du COVID 19 a fait baisser de 675.000 à 471.000 le nombre de demandeurs d'asile entre 2019 et 2020, avec une majorité de Syriens (63.000 en 2020) et d'Afghans (44.200), à destination surtout de l'Allemagne, de l'Espagne et de la France, avec un taux de reconnaissance de 32%. Elle a aussi montré les tensions sur le marché du travail dans certains secteurs (ramassage des fruits et légumes, vendanges, métiers du « care »). Mais le projet reste dans la logique de la poursuite de la politique antérieure, tout en ayant peu de chances d'aboutir car la règle de l'unanimité au Conseil européen risque de contraindre à plus de négociations avec les pays hostiles à la solidarité obligatoire. La montagne a-t-elle accouché d'une souris ?





Inscrivez-vous pour participer en direct
à la prochaine vidéo-conférence d'Euromed-IHEDN
mardi 11 mai 2021 à 19 h



Richard LABÉVIÈRE

Né en 1958 à Evian-les-Bains ; diplômé des Universités de Genève, Grenoble et Paris (Paris I - Panthéon-Sorbonne), Richard Labévière est capitaine de corvette de la réserve opérationnelle de la Marine nationale. Conférencier, il est l'auteur d'une quinzaine d'ouvrages, dont *Les dollars de la terreur - Les Etats-Unis et l'islamisme* (éditions Grasset 1999).

Depuis une trentaine d'années, il poursuit également reportages, recherches et analyses des conflits des Proche et Moyen-Orient.

notre invité sera Richard LABÉVIÈRE, sur le thème :

Le retour des menaces navales classiques en Méditerranée et en Océan indien

Depuis la "guerre des porte-avions" de Midway, on pensait en avoir définitivement terminé avec les "batailles navales" classiques. Profonde erreur, puisqu'on assiste - aujourd'hui - à une résurgence des tensions maritimes, non seulement en mer de Chine méridionale, mais aussi en Méditerranée, sans parler du golfe de Guinée et des Antilles. Les menaces ne sont plus seulement étatiques, mais procèdent aussi de factions mafieuses et d'organisations terroristes. Dans ce contexte, la Chine aligne un tonnage supérieur à la marine militaire des Etats-Unis. Pékin privilégie désormais sa "Grande boucle": mer

de Chine méridionale, océan Indien, canal de Suez, Méditerranée, Atlantique Nord et océan Arctique jusqu'à la mer de Béring. La Turquie de Tayyip Recep Erdogan viole régulièrement le droit de la mer et les conventions internationales sans encourir la moindre sanction... L'ensemble des isthmes et détroits sont redevenus des zones de première importance géostratégique. Avec la possession du deuxième domaine maritime mondial (plus de 11 millions de kilomètres carrés), la France a d'impérieuses responsabilités. Pour sa défense et celle de ses intérêts, notre pays doit "reconquérir" la mer et les océans.

Suivez la conférence en direct et posez vos questions.

L'inscription est obligatoire pour recevoir le lien et doit se faire par courriel : entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr

Date limite d'inscription :
mardi 11 mai à 13 h.

Membres et étudiants : accès gratuit.

Autres : participation de 8 €, payable par carte bancaire sur le site de l'association : www.euromed-ihedn.fr

Pour participer c'est très simple !

Après vous être inscrit vous recevrez un lien qui vous permettra de vous connecter le moment venu.

Si durant la conférence vous souhaitez poser une question, signalez-le par courriel à Dominique Coustillièrre entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr en cliquant sur « discussion » en bas de votre écran.



Entretiens Euromed-IHEDN
au programme du cycle 2020/2021
nos prochaines video-conférences



Mercredi 26 mai

Philippe MIGAULT

La stratégie russe en Méditerranée



Mardi 8 juin

Eduard SOLER

Vision espagnole
des relations internationales
en Méditerranée



Mercredi 23 juin

Sébastien ABIS

L'Euro-Méditerranée après la covid



Le site d'informations méditerranéennes ECONOSTRUM, partenaire d'Euromed-IHEDN, propose une série spéciale en 6 parties, sur le thème : *Vers une nouvelle Libye*
Avril 2021

La nouvelle gouvernance libyenne : une équation à plusieurs inconnus

Vers une nouvelle Libye ? Partie 1/6 https://www.econostrum.info/La-nouvelle-gouvernance-libyenne-Une-equation-a-plusieurs-inconnus_a27385.html

Après la chaos de deux guerres civiles, la première pour destituer Mouammar Kadhafi, la seconde pour la suprématie sur le pays engagée par l'homme fort de l'Est, Khalifa Haftar, contre le légitime Président et Premier ministre Fayez al-Sarraj soutenu par l'Onu, la Libye dispose désormais d'une nouvelle gouvernance provisoire chargée d'organiser de futures élections nationales dès décembre 2021.

LIBYE. La Libye est entrée dans une nouvelle ère depuis que Fayez Al-Sarraj, président du Conseil présidentiel et Premier ministre depuis décembre 2015, et son opposant Khalifa Haftar ont finalement décidé de jeter l'éponge. Le 23 octobre 2020, ils signaient un cessez-le-feu marquant la fin de la seconde guerre civile libyenne. Leurs échecs patents à diriger le pays - le premier l'a tenté en se drapant d'une légitimité onusienne et le second en faisant le choix d'une conquête armée - et leurs retraits (provisoires ?), ont permis l'émergence du Forum de dialogue politique libyen (LPDF).



Le Forum de dialogue politique libyen planche sur l'avenir de la Libye (photo : ONU/Violaine Martin)

Instaurée fin 2020 sous l'égide de l'ONU (via la Mission d'appui des Nations unies en Libye - UNSMIL), cette instance rassemble les différentes parties au conflit. Ce qui constitue déjà une prouesse en soi. Ses soixante-quinze membres - tous se sont déclarés inéligibles aux postes politiques durant toute la période de transition - ont désigné, le 5 février 2021 à Genève, un gouvernement de transition, dans l'attente des futures élections nationales. Mohamed Menfin devient chef du Conseil présidentiel libyen (composé de trois membres) et Abdel Hamid Dbeibah, Premier ministre. Un vote de confiance de la Chambre des représentants, le 10 mars 2021 à Syrte (après trois jours de discussions), a entériné cette décision, permettant au deux hommes de prendre officiellement les commandes le 13 mars 2021.

Le président Mohamed Menfin représente la Cyrénaïque et ses deux vice-présidents, Moussa al-Koni et Abdullah Hussein Al-Hafi, respectivement le Fezzan et la Tripolitaine. Le Premier ministre Abdel Hamid Dbeibah (61 ans)

est né à Misrata (Tripolitaine). Passer de deux gouvernances rivales (une à l'Ouest et l'autre à l'Est) à un seul exécutif reflétant les diversités du pays, apparaît déjà comme une première victoire. Les ingrédients de la réunification de la Libye sont désormais là. Reste à savoir si la mayonnaise va monter.

Petit à petit, aidés de vingt-six ministres et six ministres d'État - dont deux régaliens attribués à des femmes : Affaires étrangères et Justice (une première) -, tous vont devoir essayer de panser et de refermer les plaies encore purulentes qui minent ce pays de 1,7 million de km².

"Depuis que j'ai pris mes responsabilités au début du mois de février, une succession de réalisations des parties prenantes libyennes a montré que des divisions autrefois apparemment insurmontables peuvent être surmontées avec une volonté politique déterminée et une réceptivité aux demandes et aux aspirations du peuple libyen", se félicitait, fin mars 2021, Ján Kubiš, nouveau chef de la Mission de soutien des Nations unies

en Libye (Manul) qui compte 112 permanents répartis entre Tripoli et à Benghazi.

L'UE soutient le nouveau Premier ministre



Le nouveau Premier ministre Abdel Hamid Dbeibah a pour lourde tâche de préparer les futures élections nationales (photo : DR)

Cet équilibre reste fragile, comme le constate Christian Graeff, ambassadeur de France en Libye de 1982 à 1985, dans l'entretien exclusif accordé à econostrum.info (à lire vendredi 9 avril 2021 dans nos colonnes) : *"La désignation de M. Dbeibah est déjà torpillée par les*

rumours concernant des 'arrangements' qui seraient intervenus entre lui et les deux grands parrains de la Libye : la Russie et la Turquie." Des experts de l'ONU accusent également le tout nouveau Premier ministre d'avoir corrompu des délégués du LPDF via son cousin (Ali al-Dbeibeh). Ce riche homme d'affaires, membre du Forum, aurait poussé la fibre familiale jusqu'à verser des subside à ces coreligionnaires pour favoriser la nomination d'Abdel Hamid Dbeibah.

Alain Chouet, ancien officier des renseignements français (1972 à 2007 à la DGSE où il occupa le poste de chef de service du renseignement de sécurité), se montre plus sévère : *"ce n'est pas une vraie gouvernance, juste une fausse représentativité avec des personnes toutes du même avis."*

Ancien proche de Kadhafi - il dirigeait notamment la Compagnie libyenne d'investissement et de développement - Lidco - et de la Turquie, l'ingénieur-homme d'affaires Abdel Hamid Dbeibah dispose pour l'instant de la confiance des Européens, du Royaume-Uni et des États-Unis. Leurs ministres des Affaires étrangères respectifs ont ainsi salué le 11 mars 2021, dans un communiqué commun, "le vote de confiance accordé, à l'écrasante majorité des membres de la Chambre des représentants réunie à Syrte du 8 au 10 mars, au gouvernement formé par le Premier ministre désigné, Abdel Hamid Dbeibah, qui fera office de gouvernement d'unité nationale provisoire. Nous rendons hommage au peuple libyen pour sa détermination à rétablir l'unité de son pays. Nous félicitons tous les acteurs libyens d'avoir facilité le vote de cette institution qui représente la voix du peuple libyen et d'y avoir pris part de manière constructive".

La nouvelle gouvernance libyenne : Une équation à plusieurs inconnus

Partie 1/6

La nouvelle gouvernance libyenne : Une équation à plusieurs inconnus.

Mieux, Jean-Yves le Drian, ministre français des Affaires étrangères et ses homologues allemand (Heiko Maas) et italien (Luigi di Maio) se sont rendus à Tripoli, le 25 mars 2021, pour le rencontrer. "La Libye constitue notre voisinage immédiat et nous ne pouvons détourner les regards sur les conséquences que peut avoir la crise libyenne en Europe, en matière de sécurité, en matière de terrorisme, et en matière de migrations. Et de la même manière, la stabilité de la Libye est une des clés de la sécurité du Sahel, de l'Afrique du Nord et de la Méditerranée", déclaraient-ils d'une même voix.

La chimère d'élections nationales fin décembre

Titulaire d'un Master en planification et techniques du bâtiment de l'université de Toronto au Canada, Abdel Hamid Dbeibah va devoir poser les fondations de la réunification de son pays, et de ses institutions en dix mois. Le temps de son intérim. Architecte de la nouvelle Libye, il entend notamment créer un ministère pour la Réconciliation nationale. Un chantier semé d'embûches avec une unique perspective : organiser simultanément une élection présidentielle et des législatives programmées fin décembre 2021.



"Les événements de ces cinq dernières années ont montré combien étaient fragiles les accords", souligne J-F Coustillière (photo : F.Dubessy).

Mercredi 7 avril 2021 à Tunis, Ján Kubiš insistait dans son discours d'ouverture d'une réunion du Comité juridique du LPDF composé de dix-sept membres, sur l'engagement de l'USMIL à "soutenir pleinement la tenue d'élections nationales le 24 décembre 2021, conformément à la feuille de route de la LPDF et à la demande écrasante du peuple

libyen. Il est grand temps que les institutions constitutionnelles concernées établissent un cadre constitutionnel et électoral dès que possible pour permettre la tenue des élections." Pas dupe, quelques jours avant, fin mars 2021, le chef de la Manul affirmait toutefois, "alors que nous réfléchissons à la meilleure manière d'aider la nouvelle autorité exécutive intérimaire à faire progresser ses priorités, nous devons garder à l'esprit les écueils qui nous attendent, en particulier ceux qui visent à retarder ou à entraver la voie vers les élections de décembre."

Parmi tous les experts interrogés par econostrum.info, aucun ne croit cependant au Père-Noël. "Optimiste de tempérament, je ne le suis pas en ce qui concerne la réussite du Forum de dialogue libyen et la tenue d'élections nationales libres avant la fin de l'année", confie Christian Graeff. "Même si les élections se tenaient, cela ne préjuge pas que leur résultat sera durablement accepté par tous", note, peu confiant, Henry Marty-Gauquié, directeur honoraire de la Banque européenne d'investissement (BEI) et membre du groupe d'analyse JFC Conseil.

"Quelle organisation ? Et sous contrôle de qui ?", soulève Alain Chouet mettant en avant son "expérience de quarante-six ans de pays arabes" et ne croyant pas en une démocratie soudaine. "Les Occidentaux abordent la Libye comme s'il s'agissait de l'Écosse ou de l'Irlande. Non ! Ça ne marche pas comme ça", lance-t-il.

"Tout semble réuni pour le succès attendu de la démarche. Reste à savoir quelles seront les relations entre ces diverses personnalités quand il conviendra de résoudre les questions sensibles et surtout de lutter contre la corruption. Les événements de ces cinq dernières années ont montré combien étaient fragiles les accords, institutions et autres engagements souvent victimes de la reprise des violences", modère le contre-amiral (2S) Jean-François Coustillière, membre du groupe d'analyse JFC sur les questions de relations internationales en Méditerranée. Avant de conclure toutefois, "alors, affirmer que l'échéance d'élections nationales libres avant la fin de l'année sera respectée me paraît particulièrement incertain. Il n'est pourtant pas interdit d'espérer..."

Durant dix ans de guerre civile, les protagonistes n'ont cessé de jeter du sel sur les plaies, élargissant les divisions jusqu'à faire craindre une partition du pays. La cicatrisation prendra donc du temps. "Pour prétendre à l'unification, il faudrait mettre les tribus d'accord sur un partage de la richesse (inégalement répartie : le pétrole à l'est, le commerce à l'ouest, et des réserves à exploiter au sud) et construire une identité nationale commune", souligne Henry Marty-Gauquié. Il suggère de "créer un pacte tribal pour fédérer les populations des trois régions."

Le pays qui n'existait pas



Pour Alain Chouet, la Libye est "une invention des temps modernes, une création de Kadhafi." (photo : archives personnelles Alain Chouet DR)

Historiquement, les frontières intérieures de la Libye n'ont jamais été vraiment stables. "La Libye est un pays complexe situé au croisement entre Maghreb, Machrek et Afrique. Elle est constituée de trois sous-ensembles la Cyrénaïque, la Tripolitaine, et le Fezzan. Mouammar Kadhafi a entretenu l'équilibre de ce pays en jouant entre les diverses forces politiques, claniques et féodales, au premier rang desquelles les tribus. Usant pour cela de la redistribution des profits de la rente pétrolière, de la violence et du clientélisme, le 'Guide' a néanmoins vu son pouvoir s'affaiblir jusqu'à sa disparition", souligne Jean-François Coustillière.

"La Libye, ça n'existe pas ! Il s'agit seulement de trois provinces, chacune peuplée de clans et tribus rivaux. C'est une invention des temps modernes, une création de Kadhafi qui ne lui a pas survécu", résume Alain Chouet. Les quarante-deux ans de pouvoir sans partage du "Guide" n'auraient ainsi que donné l'illusion que la Libye n'était qu'une.

"La Libye ne fut un territoire unifié que pendant l'antiquité grecque (conquête phénicienne) et romaine (Septime Sévère)", rappelle Henry Marty-Gauquié. Pour le directeur honoraire de la BEI, elle constitue donc "une création artificielle, conséquence de l'aventure coloniale de Mussolini et des séquelles des combats de la seconde guerre mondiale. Cette dimension géographique n'a pas d'écho dans l'opinion populaire, ni auprès des chefs de tribu des trois provinces."



Henry Marty-Gauquié suggère de "créer un pacte tribal pour fédérer les populations des trois régions." (photo : F.Dubessy)

Le Conseil national de transition (CNT), destiné à préparer l'après Kadhafi (lynché le 20 octobre 2011 à Syrte) a pris le relai en pleine guerre civile, avec la bénédiction, et la reconnaissance, de la France. Il aurait pu poser les bases d'une nation, mais n'aura vécu qu'un an et demi (fin février 2011 à début août 2012). "La chute de Kadhafi aurait pu fournir l'occasion de construire cette unité, mais elle a été ratée par un processus de transition tronqué pour afficher des résultats rapides, et trop politisé. Ceci a rendu impossible la sédimentation des volontés d'unité. Bref, rien de durable n'a été fait...", regrette Henry Marty-Gauquié.

Lire tous les articles de la série Vers une nouvelle Libye ?

Partie 2 : Les tâches (prioritaires) du nouvel exécutif et les tâches (indélébiles) des précédents.

Partie 3 entretien avec Ch. Graeff : Les "has been" sont désormais hors-jeu en Libye
Partie 4 : Perspectives économiques de la Libye : Un énorme gâteau à se partager

Partie 5 : Perspectives économiques de la Libye : Le pétrole, carburant des futurs investissements

Partie 6 : Perspectives économiques de la Libye : Trop de nuages bouchent l'horizon d'une diversification

pour lire les articles suivre le lien : https://www.econostrum.info/La-nouvelle-gouvernance-libyenne-une-equation-a-plusieurs-inconnus_a27385.html

Articles disponibles en anglais



Accueil

Ambition

Association

Activités

Comptes-rendus

A lire-voir-découvrir

Espace adhérents

Infos Site

Lire la suite de ces articles <https://www.euromed-ihedn.fr/a-lire-pour-information-2021.html>

MESP – 26 mars - **Conseil de Coopération du Golfe: les cercles du pouvoir**

L'évolution des mécanismes de décision au sein de chacun des six Etats membres du Conseil de Coopération des Etats Arabes du Golfe est la résultante d'une série de paramètres, internes et externes, qui affectent le rapport des forces entre les clans, les individus, les tribus, les institutions ...

Le Monde - 17 avril - Maati Monjib : **Le Maroc vit sa période la plus autoritaire depuis trente ans**

L'historien, emprisonné pendant près de trois mois, dénonce la « régression » du régime en matière de liberté d'expression, ainsi que les campagnes de « diffamation » dont sont victimes les opposants...

FILD - 19 avril - **Quel rôle peut jouer Moscou dans les tensions entre l'Égypte et l'Éthiopie ?**

C'est dans un contexte de tensions entre l'Égypte, le Soudan et l'Éthiopie à propos du barrage de la Renaissance que Sergueï Lavrov entamait une visite officielle au Caire la semaine dernière ...

Le Figaro - 22 avril - **La France a-t-elle vraiment «œuvré pour répandre l'analphabétisme» en Algérie ?**

LA VÉRIFICATION - C'est ce qu'a affirmé le conseiller du président algérien en charge des questions mémorielles, sans citer de sources précises. Qu'en disent les historiens ? ...

Le Monde - 22 avril 2021 - **Au Maroc, des journalistes sont emprisonnés sans base réelle et hors de tout sens commun**

Un collectif d'intellectuels entend apporter son soutien à Soulayman Raissouni, Omar Radi, Taoufik Bouachrine, Imad Stitou et Chafik Omerani, poursuivis pour avoir exercé leur métier, et demande aux autorités françaises de ne pas fermer les yeux ...

Le Point - 25 avril 2021 - **Attentat de Rambouillet : « Il y a un problème tunisien »**

Son nom est Jamel Gorchene. Arrivé illégalement en France en 2009, ce ressortissant tunisien de 36 ans, qui avait obtenu sa carte de séjour en décembre 2020 et officiait en tant que chauffeur-livreur, était inconnu des services de renseignement ...

Le Monde - 30 avril 2021 - **La liberté religieuse menacée dans un pays sur trois**

La liberté religieuse continue de reculer dans le monde, toutes confessions confondues. Tel est le constat dressé par le rapport 2021 de la fondation Aide à l'Eglise en détresse, tandis que l'association L'Œuvre d'Orient rappelle combien la situation des chrétiens orientaux reste préoccupante. ...

Dans l'onglet publications des membres <http://www.euromed-ihedn.fr/ils-ont-ecrit-.html>

24 avril 2021 - **L'Algérie est-elle frappée par la malédiction ?** Par Razika Adnani, membre d'honneur de l'association

La stupeur a frappé les Algériens aujourd'hui 22 avril 2021. Le tribunal de Sidi M'hamed a condamné Saïd Djabelkir à 3 ans de prison ferme et 50 000 dinars d'amende pour avoir exprimé des idées au sujet de l'islam qui ne sont pas en accord avec celles de certaines personnes croyant détenir le monopole de la parole divine. Les Algériens qui ont rêvé d'une Algérie nouvelle n'en reviennent pas...

24 avril 2021 - **Petit rappel à ceux qui croient être en mesure de dompter l'islam politique par des compromis**

Par Mohamed Cherif Ferjani, membre d'honneur de l'association.

En 1922, alors que les fascistes menaient dans toutes les régions et les villes d'Italie des actions violentes contre leurs adversaires socialistes, communistes, anarchistes et d'autres forces opposées à leur projet totalitaire, et au moment où Mussolini lançait, à partir de son fief à Milan, une marche avec l'intention de prendre le pouvoir de gré ou de force, la droite italienne, pensant que le chef du Parti National Fasciste était utile pour réprimer les agitations ouvrières et repousser le spectre du bolchévisme, a fait pression sur le roi en lui demandant de lui confier la mission de former un gouvernement de coalition.



Brèves :
l'actualité de nos amis et partenaires
suivez les liens pour vous informer, vous inscrire et participer



La Maison de l'Europe de Paris

annonce nos conférences, nous annonçons les leurs.

Parce que nous avons besoin d'un espace public européen, la Maison de l'Europe de Paris propose aux Parisiens et aux Franciliens de vivre l'Europe au quotidien.



Le dimanche 9 mai, de 16 h à 17 h

Rendez-vous sur la page Facebook @fetedeleuropeparis pour assister aux débats

En décembre 2019, la Commission a présenté le Pacte Vert pour l'Europe, une ambitieuse « nouvelle stratégie de croissance » pour l'Union européenne, visant la neutralité climatique à l'horizon 2050. Au sein de cette stratégie de croissance inclusive et de prospérité économique, toutes les politiques de l'Union sont concernées (énergie, transports, agriculture, environnement, biodiversité et qualité de l'air), de même que les industries fortement émettrices de carbone telles que la sidérurgie et le bâtiment.

Le « Pacte Vert pour l'Europe », est-il assez ambitieux pour les citoyens ? Cette feuille de route pourrait-elle concilier les domaines importants tel que l'énergie, l'environnement, les industries avec les besoins des citoyens ? Quelles priorités soutenir, capables à la fois de participer au nécessaire rebond économique de notre continent et aux mutations environnementales et énergétiques nécessaires ? Et quels financements envisager à cet effet ? Comment l'Europe, à travers notamment le mécanisme d'ajustement Carbone à ses frontières, pourra demain affirmer son leadership mondial ?

Avec la participation de **Ferran TARRADELLAS**, Chef de Communication, Représentation en France de la Commission européenne et ancien porte-parole pour l'Énergie à la Commission européenne, **Christophe GRUDLER**, Député européen, **Michel DERDEVET**, Président de la Maison de l'Europe de Paris, Président de Confrontations Europe, **Myriam MAESTRONI**, Présidente de la Fondation E5T, ancienne présidente d'Economie d'Énergie, EDE

Le débat sera modéré par **Benoît MONANGE**, Directeur de la Fondation de l'écologie politique.

Cette thématique vous intéresse ? Adressez-vous directement à nos experts institutionnels et de la société civile, le 9 mai, et partagez avec eux vos questions, idées, commentaires en remplissant le formulaire suivant : <https://forms.gle/cCCjp7j84ssZGmaW7>



L'Institut d'études de l'islam et des sociétés du monde musulman
IISMM

annonce régulièrement nos conférences dans son bulletin mensuel.



Le bulletin n° 134 - avril et mai 2021 est disponible.
<https://iismm.hypotheses.org/52609>

Ce Bulletin paraît pour les deux mois à venir, en prévision des perturbations liées au déménagement de l'Institut en mai prochain. Le prochain sera normalement celui du mois de juin même si les séances des conférences publiques et des séminaires de l'IISMM sont déjà annoncées pour les trois derniers mois de l'année universitaire.



CONFÉRENCES PUBLIQUES DE L'INSTITUT D'ÉTUDES DE L'ISLAM ET DES SOCIÉTÉS DU MONDE MUSULMAN

LES ÉPIDÉMIES EN ISLAM : LA QUESTION DE LA CONTAGION ET SA GESTION RELIGIEUSE ET POLITIQUE

Sylvia Chiffolleau (CNRS, LAHRA)
Anne-Marie Moulin (CNRS, SPHERE)



La conférence du 6 avril est désormais disponible en podcast :

- Première partie :

Les débuts de l'islam

par Anne-Marie Moulin
(CNRS-SPHERE, Université de Paris-Sorbonne)
<https://bit.ly/3skz4fs>

- Seconde partie :

Lutter ensemble contre les épidémies : comment l'Europe et l'Empire ottoman ont fondé au XIX^e siècle le premier internationalisme sanitaire

par Sylvia Chiffolleau (CNRS, LARHRA)
<https://bit.ly/3mMBjHx>

> A lire

Je vous signale une étude intéressante, élaborée par une amie chercheuse Anne-Marie PLANEL, qui concerne la période du protectorat en Tunisie. Celle-ci a été publiée en début 2021. JFC



Le 14 juillet 1865, un sénatus-consulte « arabophile » instaure la politique du Royaume Arabe en Algérie. La population algérienne vivant en Tunisie n'est pas concernée par la possibilité d'accéder à la citoyenneté à titre individuel.

Les ressortissants de la protection consulaire française en pays musulman

Le cas des Algériens de Tunisie sous le Second Empire

Plan

- Les restrictions apportées à la protection consulaire des Algériens sujets français
- Le coût matériel et humain de la gestion française des « patentés » algériens de Tunisie
- La portée diplomatique de la protection consulaire et ses conséquences juridiques

Texte intégral disponible sur le site :

<https://journals.openedition.org/mcv/14661>

Depuis la prise d'Alger en 1830, les musulmans et les juifs algériens qui ont trouvé refuge dans cette régence ottomane peuvent bénéficier de la protection consulaire française, à certaines conditions et s'ils en font la demande. Peu d'entre eux acceptent d'être ainsi immatriculés. Mais en 1865, la déclaration de Napoléon III selon laquelle les Arabes d'Algérie sont désormais des nationaux français, et non plus des sujets, leur fait espérer « le droit d'avoir des droits ». La reconnaissance juridique d'une appartenance nationale française n'autorise pas les colonisés algériens à devenir collectivement des citoyens français. Elle provoque pourtant un conflit de souveraineté entre le consulat français et le bey de Tunis, dont les Algériens immatriculés français sont les victimes : certains sont expulsés par le gouvernement tunisien vers l'Algérie française, d'autres sont « dénationalisés » par le consulat, s'ils continuent à vivre au sein de la « nation tunisienne ».

| Date | Nom | Notes |
|--------|---------------------------|-------|
| Mai 18 | Mimi bent Elhadj Mohammed | |
| " 19 | Elarbi ben Abdelkader | |
| " 20 | Mohamed ben Mohamed | 67 |
| " 23 | Hadj Bouzian | 23 |
| " " | Hammou ben Hammou | 30 |
| " " | Osman ben Omar | 34 |
| " " | Elhadir ben Illis | 36 |
| " 29 | Mohamed ben Abdallah | 44 |
| " 30 | Hija bent Abdallah Hadja | 18 |
| " 30 | Ahmed ben Ismail | 31 |
| " " | Mohamed ben Delouane | 37 |
| " " | Brahim ben Brahim | 25 |
| " " | Halim ben Abdallah | 26 |
| " " | Embarek ben Abdallah | |

**Vous pouvez
soutenir
l'association
par
un don
défiscalisable**



Association Euromed-IHEDN - Cycle 2020/2021

Association reconnue d'intérêt général

Bulletin à compléter et à envoyer à l'association

● Adresse postale sur demande

● Par courriel si vous préférez régler par virement bancaire

RIB de l'association sur demande au 06 34 19 28 79 ou à entretiens.euromed.ihedn@wanadoo.fr

Nom Prénom

Prénom du conjoint *si adhésion en couple*

Adresse

Code postal Ville

Courriel

Tél.

Bulletin d'adhésion Cycle 2020/2021

Je souhaite devenir membre ou renouveler
mon adhésion à l'association Euromed-IHEDN

Je règle la cotisation annuelle d'un montant de
cocher la case correspondant à votre choix :

60 € : adhésion individuelle

90 € : adhésion couple

Étudiant : adhésion gratuite
copie de la carte annuelle exigée

La qualité d'adhérent donne lieu à l'attribution d'une carte
de membre actif d'Euromed-IHEDN valable pour la durée du
cycle en cours : septembre 2020 à juillet 2021.

Bulletin de générosité

L'association vous fournira l'attestation
donnant droit à la réduction fiscale

Je soutiens l'association Euromed-IHEDN
dans ses projets en faveur de la sensibilisa-
tion aux enjeux euro-méditerranéens.

Je désire bénéficier de la réduction fiscale prévue

Comment réduire votre impôt sur le revenu

66 % du montant de votre don sont déductibles de votre impôt
sur le revenu *dans la limite de 20% de votre revenu imposable.*

un don de **100 €**

ne vous coûtera réellement que 34 €

Je vous adresse un don

de €

Pour chaque don vous recevrez un reçu fiscal.